



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 02 juin 2026



REF : 2026 / 046

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 17

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-six, le 02 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 28 mai 2026.

Présents : M. OLLIVIER B. - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. MATTERA - Mme ANGOT - M. PIERROT - M. HASSELER - M. NIVELAIS - M. OLLIVIER A. - Mme BAUDOT-HERGAT - Mme ROBERT - Mme FION - Mme CHOMPRET - M. PATRITTI - Mme ROUILLON - M. MULLER - Mme HYVRON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme LAMBOGLIA avait donné pouvoir à Mme ANGOT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL
M. ROZE avait donné pouvoir à M. NIVELAIS
M. BOZETTI avait donné pouvoir à M. OLLIVIER B.
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. JOURD'HUY avait donné pouvoir à M. OLLIVIER A.

Absents : /

Madame ROBERT et M. OLLIVIER A. ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : CREATION D'UNE DELEGATION MUNICIPALE RELATIVE AUX GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées à des enjeux majeurs liés à l'attractivité des territoires, au maintien du commerce et des services de proximité, aux mutations économiques, industrielles et énergétiques ainsi qu'à la nécessité d'accompagner les grands projets impactant le bassin de vie joinvillois.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal afin d'accompagner la commune sur des missions spécifiques nécessitant une expertise, une expérience et un suivi particulier.

Monsieur le Maire propose ainsi la création d'une délégation municipale confiée à Monsieur Jean-Paul HASSELER

Conseiller municipal délégué chargé du suivi des grands projets structurants, de l'attractivité territoriale, des relations avec les acteurs économiques et institutionnels ainsi que de l'accompagnement des réflexions relatives au commerce, aux mutations économiques, industrielles et énergétiques du bassin de vie joinvillois.

Dans ce cadre, il pourra accompagner la Ville dans ses relations avec les partenaires institutionnels, consulaires, économiques et les organismes intervenant dans les domaines du développement territorial, du commerce, de l'emploi, de l'attractivité et des grands projets susceptibles d'impacter durablement le territoire.

En application de l'article L.2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique.

Il est proposé de fixer cette indemnité à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette indemnité sera versée mensuellement à compter de la date à laquelle l'arrêté de délégation aura acquis un caractère exécutoire.

Les délibérations 2026/002 et 2026/003 du 20 mars 2026 demeurent applicables.

Tableau des indemnités de fonctions :

Prénom - NOM	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute	Majoration bureau centralisateur canton	Taux après majoration
Bertrand OLLIVIER	Maire	40 %	1 644,21 €	15 %	46 %
Sandrine JEAN-DIT-PANNEL	1 ^{ère} Adjointe	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Michel LAMBERT	2 ^{ème} Adjoint	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Isabelle LAMBOGLIA	3 ^{ème} Adjointe	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Gérard MATTERA	4 ^{ème} Adjoint	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Léa ANGOT	5 ^{ème} Adjointe	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Hervé PIERROT	6 ^{ème} Adjoint	21,38 %	878,83 €	15 %	24,58 %
Jean-Paul HASSELER	Conseiller délégué	6 %	246,63 €	—	—

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ⊗ **D'approuver** la création d'une délégation municipale relative aux grands projets structurants et à l'attractivité territoriale ;
- ⊗ **De fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et du conseiller délégué selon le tableau ci-dessus ;
- ⊗ **De préciser** que le versement de l'indemnité du conseiller délégué prendra effet à compter de la date à laquelle l'arrêté de délégation aura acquis un caractère exécutoire ;
- ⊗ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- ⊗ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal ;
- ⊗ **D'imputer** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

